

VILLE DE MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX
Tél. 03.80.92.01.34

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**
CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 12 DÉCEMBRE 2024

Le Conseil Municipal de la Commune de Montbard, dûment convoqué le 6 décembre par le Maire, Laurence PORTE, s'est réuni le 12 décembre 2024 en salle du Conseil à l'Hôtel-de-Ville.

Présents : Laurence PORTE, Aurélio RIBEIRO, Danielle MATHIOT, Abdaka SIRAT, Maryse NADALIN, Valérie MONTAGNE, Marc GALZENATI, Sandra VAUTRAIN, Bernard NICOLAS, Brigitte FOGLIA, Béatrice QUILLOUX, Francisca BARREIRA, Mireille POIRROTTE, Thierry MOUGEOT, Béatrice PARISOT, Joël GRAPIN, Céline AUBLIN, Patricia PARISSÉ, Sylvie GOYARD, Ahmed KELATI.

Excusés ayant donné pouvoir : Martial VINCENT à Laurence PORTE, Dominique ALAINE à Danielle MATHIOT, Jordan LE CARO à Maryse NADALIN, Fabien DEBENATH à Aurélio RIBEIRO, Jean-Pierre RIFLER à Marc GALZENATI

Absents : Aurore LAPLANCHE, Magalie RAEVENS, Bruno DIANO, Maryline DECOURSIERE

2024.93 – Attribution d'une subvention exceptionnelle au Comité de la Foire

Rapporteur : Aurélio RIBEIRO

Considérant que depuis plusieurs années l'Office Municipal des Sports (OMS) organise un village sportif lors de la foire régionale de Montbard.

Considérant que cet évènement a pour objectif de promouvoir le sport et les associations à caractère sportif auprès du public.

Considérant que dans ce cadre, l'OMS participait financièrement aux charges de l'organisation auprès du comité de la foire.

Considérant qu'afin de permettre à l'OMS de se décharger de ce coût pour se concentrer sur d'autres évènements, la Ville de Montbard s'est engagée auprès du comité de la foire à se substituer à l'OMS et lui verser directement cette participation financière.

Considérant que la Ville de Montbard souhaite continuer à participer activement à la promotion et au développement du sport local.

Abdaka SIRAT, Vice-président du Comité de la Foire, ne prenant pas part au vote,

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des autres membres présents ou représentés,

- **accorde** une subvention exceptionnelle au comité de la foire de 2 200€, pour l'année 2024.